

atmosphériques. Le fait de reconnaître que tous les Canadiens doivent assumer la responsabilité de prendre ces mesures à l'échelle nationale pour réagir au problème mais que certaines mesures ne peuvent être prises que de concert avec nos principaux partenaires commerciaux. La nécessité d'être souple et flexible en fonction des nouveaux renseignements et développements. La reconnaissance de l'importance des disparités régionales.

- Le principe voulant qu'une stratégie de limitation reconnaisse l'importance des disparités régionales est essentiel dans le cas d'un pays aussi vaste et diversifié sur le plan régional qu'est le Canada. Le principe a trois aspects fondamentaux. Il reconnaît que si le gouvernement fédéral peut adopter des mesures en vue de réduire les émissions des gaz à effet de serre qui sont applicables largement dans l'ensemble du Canada, ces mesures ne tiendront pas nécessairement compte des conditions régionales. Les provinces et territoires devront présenter des mesures conçues spécifiquement pour les régions. Pour cette raison, la série de mesures visant à limiter les émissions variera vraisemblablement d'une compétence à l'autre.
- Le principe reconnaît également que l'incidence des mesures nationales adoptées ne sera pas nécessairement la même dans toutes les régions. Par exemple, certaines régions disposent de moins d'options en matière d'approvisionnement énergétique que d'autres régions. Par conséquent, en examinant les mesures nationales potentielles, on tiendra compte des caractéristiques spécifiques des économies régionales de sorte que des mesures nationales justes et équitables seront adoptées dans l'ensemble des régions.

RECOMMANDATION 23 (paragraphe 5.27)

Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'instituer un important programme de recherche, de développement et de démonstration consistant à mettre au point des carburants et des systèmes commercialisables pour les transports et émettant les plus basses concentrations de gaz à effet de serre qu'il soit économiquement et techniquement possible de concevoir.

Réponse :

- Pour importantes que soient à court terme les mesures favorisant le rendement énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, partant, la réalisation de l'objectif national seront fonction, à longue échéance, de la capacité du Canada de remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie qui libèrent moins de carbone dans l'environnement. Dans le domaine du transport, les carburants de remplacement provenant de sources diverses et abondantes, tels le gaz naturel et la biomasse, sont appelés à jouer un rôle important pour atteindre ces buts et améliorer la qualité de l'air en milieu urbain. Aux termes du Plan vert, il s'agit entre autres : d'accélérer la mise au point de nouveaux carburants pour le transport et leur pénétration des marchés, ce qui comprend développer le marché du gaz naturel comme carburant automobile, accroître l'offre de véhicules propulsés par des carburants de remplacement, favoriser l'utilisation de l'éthanol et du méthanol comme carburants et additifs, et appuyer la recherche et le développement en matière de sources de carburants de remplacement, comme l'hydrogène.